

LE MAGAZINE  
D'INFORMATION  
MUNICIPALE

# Mag' lissard

JANVIER 2022

n°9

BULLETIN BIMESTRIEL



PAGE 3  
**Information mairie**



PAGE 7  
**Conseil municipal**



PAGE 13  
**Un peu d'histoire...**



PAGE 15  
**Le coin des associations**

## Renseignements utiles

### Mairie

5, place de la mairie  
26120 Malissard  
Tél. : 04 75 85 22 00  
Fax : 04 75 85 45 77  
mail : contact.accueil@malissard.fr  
**Horaires de réception du public**  
Lundi et mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
Mardi et vendredi de 8h00 à 12h30 fermé le jeudi

### Vous pourrez rencontrer vos élus à la mairie

Maire : Jean-Marc VALLA sur rendez-vous.

Adjoint aux finances : Jean-Marc SOUCIET sur rendez-vous.

Adjointe à l'éducation, à la jeunesse, et aux affaires sociales : Laure BLANDIN-JOUBERT sur rendez-vous.

Adjoint à la communication : Laurent BARRAL le mardi après-midi ou le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Adjointe à l'environnement et à la sécurité : Évelyne CHALÉAT le samedi matin sur rendez-vous.

Adjoint à l'urbanisme : Pascal ALBOUSSIERE le jeudi matin sur rendez-vous.

Adjointe à l'animation, aux associations, à la culture et aux sports : Florence BRES-DUFOUR le lundi matin sur rendez-vous.

### Marché

Mercredi matin de 8h00 à 12h00  
Place de la poste

### Agence Postale Communale

04 75 85 87 74  
Ouverte du lundi au samedi de 9h30 à 12h30.

### Pharmacie 04 75 85 26 54

### Pharmacie de garde

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le 3915

### Bibliothèque 04 75 85 47 69

Ouverture :  
• lundi de 16h15 à 18h00  
• mercredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00  
• samedi de 10h00 à 12h00

### Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s de Malissard

**Les Permanences Infos/ Conseils :**  
Accueil sur RDV auprès du RAM Valence-antenne Beaumont Malissard Montéléger, pour obtenir la liste des assistantes maternelles ou être accompagné dans les démarches liées au contrat :  
Contact : Tél. 04 75 55 30 82  
Mail : ram-valence@valenceromansagglo.fr  
Permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 et le mercredi toute la journée.

### VALENCE ROMANS AGGLO

Standard - Tél. : 04 75 81 30 30

### Déchets :

La gestion des déchets est gérée par Valence Romans Agglo.

Informations et renseignements à :  
dechets@valenceromansagglo.fr

Le ramassage des ordures ménagères a lieu

les mercredis matins et samedis matins selon les secteurs, y compris les jours fériés (sauf le 1<sup>er</sup> mai).

La collecte des déchets dangereux se fait uniquement les troisièmes lundis du mois de 15h à 18h. Les déchets seront immédiatement emportés par le camion de collecte afin d'éviter le stockage sur site.

### Déchèteries les plus proches :

#### Beaumont-Lès-Valence

Z.A. les Moriettes  
Lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00  
Samedi 9h00 17h00 sans interruption

#### Montvendre

Quartier le Molle  
Lundi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00  
Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00  
Samedi de 9h00 à 17h00 sans interruption

Des bennes dédiées aux déchets d'ameublement sont disponibles dans les déchèteries de : Marches, Alixan, Etoile-sur-Rhône et Saint-Marcel-lès-Valence.

### Assainissement et eaux pluviales

assainissement@valenceromansagglo.fr  
Tél. : 04 75 75 41 33

### Éclairage public

eclairage.public.sud@valenceromansagglo.fr  
Tél. : 04 75 75 41 54

### Valence Romans déplacements

secretariat@valenceromansdeplacements.fr  
Site internet : www.valenceromansdeplacements.fr  
Tél. : 04 75 60 26 70

### Service patrimoine - pays d'art et d'histoire

villedartetdhistoire@valenceromansagglo.fr  
Tél. : 04 75 79 20 86

### Maison de l'habitat

44 rue Faventines - 26000 Valence  
Tél. : 04 75 79 04 01

### SIÉPV (Syndicat Intercommunal des eaux de la Plaine de Valence)

Tél. : 04 75 58 83 91

### Etat civil

#### Cartes nationales d'identité et passeports

Pour la création ou le renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, il convient de faire votre demande sur le site Internet : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.

Une fois votre dossier validé, il vous faudra prendre rendez-vous auprès de n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Les communes les plus proches sont : Chabeuil, Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence.

#### Recensement citoyen :

Tout Français, lorsqu'il atteint ses 16 ans, doit se faire recenser auprès de la mairie de sa

Commune. Il doit présenter une pièce d'identité justifiant de sa nationalité française, d'un justificatif de domicile et du livret de famille à jour. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, dont le permis de conduire.

Le recensement permet notamment l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. La Journée Défense et Citoyenneté est remplacée par un suivi sur Internet pendant la durée de la pandémie.

### Maison Médicale Malissard

Médecins : 04 75 80 26 26

Dentistes : 04 75 85 26 49

### Infirmières

#### M<sup>me</sup> BEDROSSIAN :

1, allée des Écoliers 26120 Malissard  
Tél. : 06 62 16 08 44

#### Cabinet infirmier des Véores :

5, rue de l'église 26120 Malissard  
Tél. : 04 75 25 40 83

M<sup>me</sup> Céline AUBERT (IDE/puéricultrice)

M<sup>me</sup> Anne-Lise DELORBRE (IDE)

M<sup>me</sup> Élodie QUINSON (IDE)

M<sup>me</sup> Fabienne REYNAUD (IDE)

M<sup>me</sup> Laure SOUCHON (IDE)

M<sup>me</sup> Lætitia VALETTE (IDE)

Permanence au cabinet tous les mardis de 7h00 à 10h00 sans RDV (sur rendez-vous en période de Covid) hors vacances scolaires et jours fériés.

#### Cabinet infirmier :

4, avenue du Vercors 26120 Malissard  
Tél. : 06 95 86 36 25

M. Raphaël HEGEDUESS (IDE)

M. Ghislain VENDEL (IDE)

Permanence au cabinet tous les vendredis sans RDV de 7h30 à 11h00 hors vacances scolaires et jours fériés.

#### Cabinet de Kinésithérapeutes :

2 bis, rue des 3 bûches  
sur rendez-vous au 04.75.85.42.39

#### Ostéopathes :

M<sup>me</sup> Aurélie VANTARD,  
4 avenue du Vercors  
sur rendez-vous au 06.58.93.79.23

M<sup>me</sup> Marlène FIORE,

9, place de la mairie  
sur rendez-vous au 06.70.19.37.80  
ou sur internet à [www.zenrdv.com](http://www.zenrdv.com)

M. Mathieu DERMENT,

9, place de la mairie  
sur rendez-vous au 06.70.15.99.49 ou sur rendez-vous à [www.osteopathemalissard.com](http://www.osteopathemalissard.com)

### Vétérinaire

M. Marco GUFFANTI - 61 place Émile Courthial  
Tél. : 04.75.79.16.71  
mail : [ilguzza@gmail.com](mailto:ilguzza@gmail.com)

Responsable publication : **Mairie de Malissard**  
Directeur de publication : Jean-Marc VALLA  
Rédaction : Laurent BARRAL, Sylviane DUPRET et Fabienne ESPOSITO

Dépôt légal : **Janvier 2022**

Création graphique et impression :

**A.J.C. Impression**  
26120 Chabeuil



## Edito du Maire

Chères Malissardoises, chers Malissardois,

Cette année 2021 est à ranger au rayon des années sombres. Que 2022 nous amène sérénité et bonheur.

J'espère que cette période des fêtes de fin d'année a pu vous apporter le bien-être de vous retrouver en famille. Ceci étant, les inconvénients du port du masque, le respect strict des gestes barrières, le « Pass » sanitaire, les règles de non rassemblement collectif, l'annulation de certains événements festifs et associatifs, la diminution du lien social, nous conduisent à un sentiment de perte de notre liberté individuelle.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour le respect de ces mesures difficiles mais nécessaires.

Nos efforts collectifs ne seront pas vains et nous montrerons ensemble nos capacités de résilience.

Au quotidien, l'ensemble des élus du conseil municipal et les services municipaux ont poursuivi et poursuivent leur travail pour assurer la continuité d'un service public de qualité.

Sans cesse, cette crise sanitaire nous oblige à nous adapter, bien souvent avec des messages de l'Etat

fortement brouillés, voire contradictoires.

Mais soyez assurés de notre détermination à œuvrer pour l'intérêt des Malissardois.

Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi ou leur avenir. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en gardant confiance et en continuant à fréquenter nos commerces de proximité.

Notre commune poursuit ses grands projets. Nous travaillons à leurs réalisations pour que 2022 et les années suivantes, les voient se concrétiser.

Mais ceci ne peut se faire qu'avec une équipe unie, dont les objectifs vont dans la même direction...

C'est sur cette note positive, qu'au nom de l'équipe municipale mais aussi de tous les employés municipaux, je souhaite que 2022 nous apporte sérénité, bonheur, humanité et liberté retrouvée.

Très bonne année 2022 à vous tous et à vous toutes.

Malissardoisement vôtre !

Jean-Marc VALLA



## Etat civil



### Naissance

- Léo COLLET né le 31/10/2021
- Emir AVCI né le 23/11/2021



### Mariages

- Philippe CURIS et Creuza CRUZ DA SILVEIRA le 31/10/2021



### Décès

- Maurice GALET le 26/10/2021
- Jacqueline BAUER épouse CLAIR le 04/11/2021
- Frédéric CHOULEUR le 10/11/2021
- Irène CORNUT veuve DIDIER le 13/11/2021
- Christian AUBERT le 17/11/2021
- Stéphane MELLOTT le 22/11/2021
- Jeanne AIMABLE veuve LABISE le 23/11/2021
- Robert LUYTON le 29/11/2021
- Gilbert LEGER le 30/11/2021
- Gisèle DONCIEUX veuve PRACHT le 02/12/2021



L'Enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera donc du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Seul l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), qui est chargé par la loi de le réaliser en partenariat avec les communes, peut effectuer le recensement général de la population. L'INSEE l'organise et le contrôle, les communes préparent et réalisent la collecte sur le terrain.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de

connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](http://Le-recensement-et-moi.fr). Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Malissard a désigné six agents pour la collecte des informations :

Daniel Beneyto, Martin Carreira, Magalie Chamblas, Clarisse Deves-Girain, Aurélie Hébert et Ouidad Guerry. Chacun d'entre eux sera muni d'une carte d'agent recenseur.

Nous vous demandons de leur réserver un bon accueil, et d'enregistrer rapidement vos renseignements sur le site internet [www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/](http://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/), ou rendre vos documents dûment remplis.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

## L'œil de Cha, portraitiste de France



Dans un petit village comme Malissard, nombreux sont les artistes qui commencent à faire parler d'eux. Nous évoquions dans le dernier bulletin, la même récompense obtenue par Frédéric TRIN. Mais un seul portraitiste, ne suffisait pas ! Charlène Z-SIGMOND a également obtenu cette distinction : 2 Malissardois parmi les 100 heureux élus à ce titre. Ces prix sont décernés par la Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image (FFPMI).

Educatrice spécialisée dans le social, mais déjà photographe passionnée depuis plusieurs années, elle décide à la fin de son contrat de saisir l'opportunité pour se lancer dans sa passion. Elle change de parcours professionnel en 2014 suite à l'achat de sa maison sur la commune, et y installe son studio. Formée entre autres par Claude FOUGEIROL,

meilleur ouvrier de France, Charlène profite de tous les bons moments de la vie, et grâce à sa gentillesse, son enthousiasme et beaucoup de bouche à oreille, elle reçoit de plus en plus de demandes. La sortie du premier confinement a vu croître les demandes de photos de famille, ce qui pour elle n'est pas une mode, mais représente un besoin de se retrouver et de passer des moments privilégiés.

Sa préférence photographique se dirige aussi vers ce qu'elle appelle « séance délicatesse ». Ses séances sont à destination des femmes pour mettre en valeur leur féminité, sans stress ni jugement. Des séances pensées tout en douceur.

Vous pouvez contacter Charlène au 06 13 12 49 24, et visiter sa page internet à l'adresse suivante : [www.loeildecha.com](http://www.loeildecha.com)



PROTÉGEZ-VOUS ET PROTÉGEZ VOS PROCHES

**VACCINEZ-VOUS CONTRE LA COVID !**

L'ancienne crèche de Malissard servira de nouveau de centre de vaccination contre la covid-19

**le vendredi 14 janvier et le mardi 25 janvier de 13h00 à 18h00.**

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la pharmacie de Malissard.

Le cabinet infirmier de Raphael HEGEDUESS et de Ghislain VENDEL vous accueille pour votre vaccination à leur permanence habituelle

**le vendredi matin de 7h30 à 11h sans RDV au 4 avenue du Vercors.**

A noter qu'il est toujours possible de se faire vacciner contre la Covid par les infirmiers du cabinet.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le cabinet au 06.95.86.36.25 ou par mail : [idemalissard@gmail.com](mailto:idemalissard@gmail.com).

### AIDE A LA PERSONNE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL DIPLOMÉE D'ÉTAT

**Emilie Lafarge Schimel**

**06.50.81.36.46**

[lafarge.emilie@gmail.com](mailto:lafarge.emilie@gmail.com)

Interventions semaine, week-end et jours fériés

### ASSISTANTE DE VIE A DOMICILE

SOUTIEN A L'AIDANT FAMILIAL ET L'ADULTE EN PERTE D'AUTONOMIE

Aide aux démarches administratives et quotidiennes

ACCOMPAGNEMENT ADULTES ET ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

### AIDE DANS LES ACTES DE LA VIE COURANTE

Accompagnement en voiture pour vos RDV divers

Sorties culturelles et activités

## Jouets de Noël

Karine Roussel de l'agence postale avait lancé l'initiative de récupérer des jouets à offrir à Noël pour les enfants défavorisés ou en situation d'hospitalisation. Pas moins d'une cinquantaine de jouets, livres et peluches ont été récupérés. Merci à tous les donateurs.

Les jouets de seconde main ont été distribués à la croix rouge de Valence et les jouets neufs (encore sous emballage) ont été offerts aux enfants hospitalisés à l'hôpital de Valence.

Le conseil municipal remercie Karine pour son implication.



## Boîte à sucre

L'ensemble du Conseil Municipal tenait à remercier la société Romane « les douceurs de Jacquemart » qui, par l'intermédiaire de Madame Nelly BILLON, Malissardoise et mère de famille, ont offert de très jolies boîtes à sucre, dans lesquelles, les enfants ont retrouvé le goûter de Noël offert par la Commune.



## L'école maternelle...



L'association de l'école maternelle de Malissard a organisé son marché de Noël les vendredi 10 et mardi 14 décembre 2021 aux abords de l'école. La vente de savons bio, de miels, de jus de fruits et autres douceurs permettra de financer divers projets dont l'achat de matériel et l'organisation de voyages scolaires pour nos tout petits.

Ce même jour, de l'autre côté de la place Emile Courthial, les sapins de Noël, commandés début novembre grâce à l'association de l'école primaire, attendaient leurs heureux propriétaires.



Nous vous rappelons que vous aurez la possibilité de les déposer le samedi 8 janvier 2022 de 10h à 16h place Emile Courthial pour leur broyage en fin de journée.

## Conseil municipal du 28 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 28 septembre à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présents : MM. JM VALLA, L. BARRAL, Mmes I. BLASSENAC, L. BLANDIN JOUBERT, F. BRES DUFOUR, E. CHALEAT, S. DUPRET, N. FERREIRA, F. GAILLARD, MM. G. JOURDAN, P. LEFRANC, Mme M. MEITER, M. JM SOUCIET.

Procurations de : M. P. ALBOUSSIÈRE à Mme I. BLASSENAC, Mme F. ESPOSITO à M. L. BARRAL, M. L. JOUD à Mme L. BLANDIN JOUBERT, M. Y. ESCOFFIER à Mme S. DUPRET, M. B. ARNOUX à M. JM SOUCIET, Mme C. FERREIRA VALLA à N. FERREIRA.

Absents : MM. E. BARCZUS, C. COURT, W. GILHARD et Mme L. ROUVEYROL.

Secrétaire de séance : Mme L. BLANDIN JOUBERT est désignée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal du conseil municipal réuni le 6 juillet 2021 est approuvé

### APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2021-083 du Conseil communautaire du 30 juin 2021,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 30 juin 2021, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, pour donner suite à l'adoption du projet de territoire qui définit les ambitions pour le territoire à 10 ans, il convient de faire évoluer certaines compétences afin de mettre en œuvre les actions définies par celui-ci.

Ces modifications portent également sur la mise à jour des statuts pour tenir compte de récentes évolutions législatives relatives à la définition des compétences obligatoires et optionnelles et à la vie institutionnelle.

Au vu des statuts de Valence Romans Agglo,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :  
ABSTENTION : 1 voix (M. P. LEFRANC)  
POUR : 18 voix

DÉCIDE :

D'approuver la modification du titre 2 « Compétences » et du titre 3 « Fonctionnement » des statuts de Valence Romans Agglo tels qu'annexés à la présente délibération.

### RECRUTEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (C.A.E)

Monsieur le Maire rappelle le recrutement intervenu dans le cadre d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement à l'emploi (C.A.E) pour la période du 6 avril au 5 octobre 2021.

Il rappelle que le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

Vu l'article L 5134-20 du code du travail,

Considérant la possibilité de conclure un Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'accompagnement à l'emploi (C.A.E) à durée déterminée ou indéterminée dans la limite de 24 mois pour une durée hebdomadaire

comprise entre 20 et 35 heures.

Il est proposé de poursuivre la possibilité de recrutement de personnes relevant du dispositif Contrat Unique d'Insertion dans le cadre défini par le Code du Travail.

Il est précisé que cette proposition concerne dans un 1er temps le renouvellement du C.U.I de M. Paulin CHABROL dont le contrat arrive à terme le 5 octobre 2021. Ce contrat avait été conclu pour une durée hebdomadaire de 35 h. L'aide de l'Etat était calculée sur une durée hebdomadaire de 26 h avec un taux de 80 %. Le C.U.I donne lieu à exonération de la part patronale de cotisations et contributions de sécurité sociale sur les salaires versés dans la limite du SMIC.

La prolongation du CUI avec M. CHABROL porterait sur une durée hebdomadaire de 31 h jusqu'au 31 janvier 2022. La Mission Locale vient de nous informer par mail de son accord sur la prolongation de ce contrat selon les termes ci-dessus.

La proposition de recrutement pour une durée de 24 mois permettrait ensuite de recruter une personne en C.U.I pour une mission d'entretien des espaces publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :  
ABSTENTION :  
POUR : 19 voix

DÉCIDE :

D'autoriser M. le Maire à recruter dans le cadre d'un contrat unique d'insertion - CAE à effet du 6 octobre 2021 pour une durée maximum de 24 mois et un horaire hebdomadaire compris entre 20 et 35 heures et à signer toute pièce nécessaire.

### ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION A L'OCCASION DE LA REMISE D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE DU TRAVAIL - RETRAIT DE LA DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal réuni le 6 juillet 2021 a décidé d'attribuer une gratification de 200 à 250 € aux sept agents communaux remplissant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Il informe qu'un courrier de la Préfecture de la Drôme reçu le 13 août 2021 informe de l'illégalité de l'attribution d'une gratification liée à la remise d'une médaille d'honneur régionale, départementale et communale. En effet, les dispositions relatives à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale prévues par le code des communes créées par le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987, ne prévoient aucune gratification pour l'attribution de cette décoration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

CONTRE :  
ABSTENTION :  
POUR : 19 voix

DÉCIDE :

De retirer la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2021 attribuant une gratification à l'occasion de la remise d'une médaille d'honneur communale du travail.

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Municipal n° 18/2020 du 12 juin 2020 portant délégation de certaines compétences du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal est informé des décisions suivantes :

Nature des Travaux/ fourniture	Attributaire	Montant € HT	Montant TTC
Avenant mission programmiste (cf. décision)	FLORES	4 603,00	5 523,60
Mobilier Mairie	MANUTAN	7 880,77	9 456,92
Affichage réglementaire Cimetière	MANUTAN	1 466,00	1 759,20
Passerelle (complément réhausse)	CHEVAL	4 830,00	5 796,00
Vidéo protection (alim. électrique)	ENEDIS	1 110,00	1 332,00
Projet Pétanque-Tennis (raccord. électrique)	ENEDIS	1 166,40	1 399,68
Matériel complémentaire (fibre...)	LD Système	1 394,00	1 672,80



# Secret de Noël



# Les commissions

## Commission Animation Associations Sports et Culture

Nous attendons la fin de l'année avec impatience afin de pouvoir vous proposer de beaux moments festifs, à travers les animations du secret de Noël, de son marché et du concours des Maisons illuminées

Comme vous avez pu le voir, grâce aux services techniques de la commune, nos décorations au sein du village brillent de mille feux ainsi que les illuminations aux alentours de l'église, plus nombreuses cette année.

Nous remercions les petits écoliers ainsi que les maîtresses pour la confection des jolies boules et guirlandes qui décorent le sapin. C'est une belle réussite, c'est le plus beau de tous !

Petits et Grands ont pu venir déposer leurs lettres au père Noël dans la jolie boîte prévue à cet effet. Ce chef d'œuvre a été fabriqué par Michel Antheunus que nous remercions.

Nul doute que le Père Noël qui prendra grand soin de répondre à chacun.

La plupart des Associations ont pu reconduire leurs activités, malgré les contraintes sanitaires qui n'ont pas facilité la gestion des cours.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles Associations sur la Commune : Touch Rugby et Maliss' en Fête.

Toute l'équipe de l'animation a plein de nouvelles idées en tête afin de contenter petits et grands : Mardi Gras, troupe de théâtre, sans oublier la chasse aux œufs de Pâques...

Un grand merci à tous nos commerçants qui travaillent pour le bien des Malissardois, en sachant que même si la situation est difficile, ils sont présents et apportent du réconfort à beaucoup d'entre nous.

Nous espérons que vous avez passé de belles fêtes de Noël et vous souhaitons une belle et heureuse année.

Nous vous donnons rendez-vous en 2022 dans la joie et la bonne humeur afin de partager de bons moments « animés » dans notre village.

Au plaisir de vous revoir...

Prenez soin de vous...

## La commission Finance

Nous vous proposons un petit quizz « finances » avec plusieurs possibilités de réponses, que vous pourrez retrouver à la fin du questionnaire :

### Question N°1

Le budget de la commune se compose de recettes de fonctionnement. (hors budget d'investissement)

Les recettes se situent à quel niveau ?

Réponse A : 1 Million d'euros

Réponse B : 1.5 Million d'euros

Réponse C : 2 Millions d'euros

Réponse D : 2.5 Millions d'euros

### Question N°2

Le budget de la commune se compose de dépenses de fonctionnement.

Les dépenses se situent à quel niveau ?

Réponse A : 1 Million d'euros

Réponse B : 1.5 Million d'euros

Réponse C : 2 Millions d'euros

Réponse D : 2.5 Millions d'euros

### Question N°3

La commune rembourse chaque année les dettes qu'elle a contractées pour ses investissements.

Cet encours de dettes est composé du capital restant du majoré des frais financiers.

A fin 2021, dans quelle fourchette se situe l'encours de dettes de votre commune ?

Réponse A : entre 0 et 500.000 euros

Réponse B : entre 0 et 500.000 et 1 million d'euros

Réponse C : entre 1 million et 1.5 millions d'euros

### Question N°4

Le taux du foncier bâti de votre commune se situe environ à 4 points en dessous de la moyenne départementale, ce qui laisse une grosse marge de manœuvre à la commune.

Sur les bases actuelles 2020, une augmentation théorique de 4 points produirait une recette supplémentaire annuelle à la commune de :

Réponse A : entre 0 et 50.000 euros

Réponse B : entre 50.000 et 100.000

Réponse C : entre 100.000 et 150.000 euros

Réponse D : entre 150.000 et 200.000 euros

### Question N°5

La DGF est la dotation de fonctionnement de l'état qui est reversée au fonctionnement des collectivités locales. Elle est basée sur le nombre d'habitants et le potentiel fiscal de la commune. Son montant n'a cessé de baisser depuis 2016.

D'après vous, en pourcentage, de combien cette dotation a baissé ?

Réponse A : de 20%

Réponse B : de 30%

Réponse C : de 40%

Réponse D : de 50%

### Réponses au quiz finances

Question n°1 : réponse C (1.97k€)

Question n°2 : réponse B (autour de 1.6 M€)

Question n°3 : réponse A (380k€)

Question n°4 : réponse D (180k€)

Question n°5 : réponse D (210k€ en 2016 / 100k€ en 2021)

Jean-Marc Souciet.

## La commission Sécurité, Sûreté et Environnement

### TRIONS PLUS ET TRIONS MIEUX !

Rappel de la nouveauté : tous les emballages plastiques se trient et vont tous en vrac, dans un seul et même conteneur : le jaune.

Quels types d'emballages plastiques ?

Les sacs, les pots (yaourts, compotes, crèmes dessert...) et leurs opercules, le film alimentaire, les barquettes plastiques ou aluminium, les blisters, les capsules de café en métal... doivent être déposés dans les conteneurs de tri jaunes, en plus des habituelles bouteilles plastiques, canettes, boîtes de conserve et briques alimentaires. Mais aussi, tous les papiers et cartonnets habituellement jetés dans les conteneurs bleus.

Vous pouvez mettre tous vos emballages plastiques et papiers indifféremment dans les bacs bleus ou jaunes. Le retrait des bacs bleus sera progressif.



### Collecte et broyage des sapins de Noël

Comme l'an dernier, la commission environnement vous propose de venir déposer votre sapin de Noël :

le samedi 8 janvier 2022, de 10h à 16h, place Emile Courthial.

Le broyage sera effectué en fin de journée.

### Aéroport

Afin de vous informer sur l'évolution de l'aéroport, le collectif des associations organisera une réunion publique le vendredi 04 février 2022 à 18h30 au boulodrome Willy Margier de Malissard.

Nous comptons sur votre présence et votre participation.

## Quoi de neuf côté Urbanisme ?

En 2022, le cœur de Malissard va battre au rythme des travaux ... pour quelques années ! :

Le chantier du futur bâtiment Pétanque / Tennis va enfin commencer derrière la salle des fêtes.

Un projet d'environ 1 000 000 € qui accueillera les deux clubs en avril 2023.

Avril 2022 : début des travaux et transfert provisoire de la pétanque sur le parking du stade.

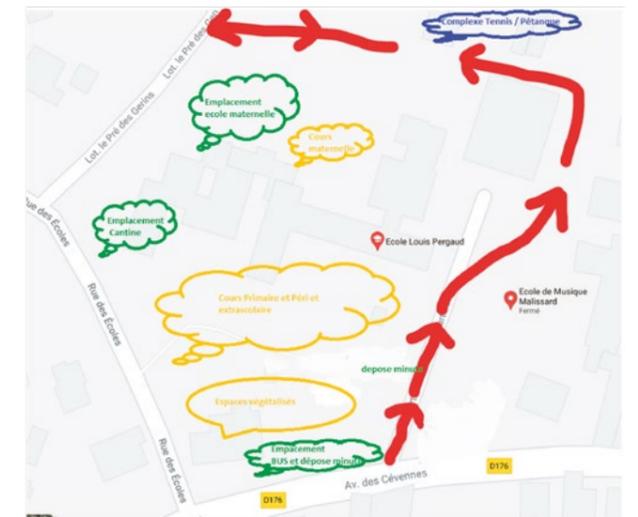
Démolition des bâtiments existants et construction d'un bâtiment de plus de 500m<sup>2</sup> comprenant, des jeux de pétanque couverts, des vestiaires et des toilettes pour chaque club, le tout répondant aux normes d'accessibilité.



Le projet de réaménagement des espaces publics, alimenté par une concertation avec la population, se concrétisera d'abord par une transformation de la place Emile Courthial.

Un chantier qui devrait débuter en avril 2023 lorsque le bâtiment Pétanque / Tennis sera terminé.

Le premier aménagement sera la création d'une route à sens unique au départ de la départementale et qui sortira sur la Rue des écoles en passant derrière la salle des fêtes. (Cf : croquis sommaire)



Pour terminer, et comme évoqué sur le dernier bulletin municipal, l'étude concernant le projet de restructuration et de rénovation énergétique des écoles maternelle et primaire est en cours de finalisation.

Les travaux proposés auront pour effet, d'une part d'agrandir la maternelle et le restaurant scolaire et d'autre part, d'améliorer le confort thermique, notamment lors des fortes chaleurs estivales et d'amener d'importantes économies d'énergie.

Ces travaux devraient débuter en septembre 2023 jusqu'à fin 2025.



A compter du 1er janvier 2022, vous pourrez déposer vos autorisations d'urbanisme de manière dématérialisée sur le site internet : <https://ads.valenceroansaglo.fr/guichet-unique>, que vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune dans l'onglet urbanisme et « saisie du dossier ».

## Commission Education jeunesse et affaires sociales

### CCAS

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Malissard a été créé en avril dernier. Pour rappel il est composé d'élus et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, et il est obligatoire pour les communes de 1500 habitants.

Revenons sur ces premiers mois d'existence...

Le Conseil d'Administration du CCAS a déjà commencé son action pour notre village :

En permettant à plusieurs Malissardois de suivre 7 ateliers de formation sur tablette,

En apportant une aide financière à plusieurs habitants dans le besoin,

En initiant des Malissardoises et des Malissardois à la relaxation bio dynamique pour évacuer tension et stress,

En domiciliant des personnes sans domicile,

En devenant point d'accueil MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) pour aider les personnes âgées, les personnes handicapées ainsi que leurs proches (renseignements sur leurs droits, les démarches et demandes en cours),

En créant la première bourse aux jouets et aux décorations de Noël afin de lever des fonds pour mener plus d'actions sur notre village.

En créant un local solidaire où vous pourrez y déposer des objets dont vous n'avez plus besoin, et en récupérer d'autres gratuitement.

Ouverture dès février 2022 les samedis matin.

De nombreux autres projets verront le jour en 2022 avec, entre autres, des visites auprès de personnes isolées, des actions auprès des aidants grâce à l'association AICCCA, un goûter des aînés au

printemps...

Afin de mieux vous accompagner dans votre quotidien, nous souhaiterions connaître vos besoins. Pour cela nous vous invitons à remplir le document ci-joint.

Vous avez des idées d'action pour notre village ou des sujets que vous aimeriez voir aborder, envoyez-nous un courriel à [ccas@malissard.fr](mailto:ccas@malissard.fr) ou adressez-vous au secrétariat de mairie.

#### BOURSE AUX JOUETS ET DECORATIONS DE NOEL

Le 1er évènement organisé par le tout nouveau CCAS de Malissard a eu lieu le dimanche 28 novembre 2021 au boulodrome Willy Margier.

Même si la météo n'a pas été très favorable ce jour-là, les vendeurs et les acheteurs sont venus nombreux à ce premier rendez-vous. Tous sont repartis satisfaits de leurs ventes pour les uns, et de leurs achats pour les autres.

Une ambiance conviviale a régné tout au long de cette journée pour le plus grand plaisir de tous.

De nombreux dons de jouets ont été collectés, ils viendront s'ajouter aux biens recueillis pour le local solidaire. Il est à noter que tous les bénéficiaires de cette journée ont été remis au CCAS. Ils seront utilisés pour les futures actions prévues en faveur des plus démunis. Les organisateurs remercient les bénévoles présents cette journée pour leur implication et leur dévouement. Tous vous donnent rendez-vous l'année prochaine.



#### LOCAL SOLIDAIRE

La commune de Malissard va ouvrir en février un local solidaire sur la place Emile Courthial.

Donner une seconde vie aux vêtements et aux objets quotidiens s'inscrit dans une démarche de recyclage, d'écologie et d'entraide. Ce sera un lieu de collecte d'objets en tout genre, dont les propriétaires n'ont plus l'utilité, et destinés à alimenter une zone de gratuité.

Lieu solidaire, il sera ouvert à toutes et à tous : chineurs, bricoleurs, citoyens éco-responsables, population modeste, ... mais pas aux professionnels ! Vous pourrez y déposer des objets dont vous n'avez plus besoin, et en récupérer d'autres.

Surtout n'hésitez plus si vous avez besoin de faire un peu de place chez vous et si vous ne voulez plus de certains objets (vêtements, petit mobilier, décoration... mais rien de volumineux !!)

Vous pouvez nous envoyer un mail à [ccas@malissard.fr](mailto:ccas@malissard.fr) ou contacter le secrétariat de mairie.

#### L'association AICCCA

(Association d'Infirmière Clinicienne et de Consultation Drôme Ardèche), implantée à Malissard a organisé tout au long du mois de juin des ateliers pour les proches aidants.

En effet, après avoir répondu à un appel à projet, financé par la conférence des financeurs, et chapeauté par le département, 3 infirmières de l'association, se sont lancées dans l'élaboration de ce projet, et la mise en place de séances pour les proches aidants. L'objectif de ceux-ci : permettre aux aidants de prendre un temps pour eux, de se reconnaître dans leur rôle, de lâcher prise.

Ainsi, du 4 au 23 juin 2021, 16 ateliers de 1h30, répartis dans 4 thématiques :

- Amélioration de l'habitat
- Relaxation biodynamique
- Activité physique adaptée
- Loisirs créatifs, ont pu voir le jour

Le bilan positif permet à l'association de se projeter et de perdurer, ceci grâce à l'appui et au soutien du CCAS de Malissard et du département.

L'association propose aux proches aidants de se retrouver à partir du 1er mars 2022, les mardis de 14h à 16h. (sous réserve d'accord financier).

Pour plus de renseignement veuillez contacter le CCAS : [ccas@malissard.fr](mailto:ccas@malissard.fr) ou au 04 75 85 22 00.



Les articles du prochain bulletin municipal devront être envoyés avant le 10 février 2022. Rendez-vous dans vos boîtes aux lettres début mars.



# L'histoire du cheminement de la margelle du puits de Malissard

Cette margelle, constituée d'un bloc de silex roulé de 2m70 de diamètre, aurait été trouvée au domaine de La Ruelle, entourant un gros noyer. Elle a ensuite servi de margelle pour le puits communal situé rue de la Liberté.

En 1903, le conseil municipal présidé par le maire Jules Bernard décide de faire des travaux et de couvrir le puits communal, il est décidé de transporter cette margelle au levant de la mairie, (angle du bureau tabac) où elle y restera plus de 100 ans. D'après l'extrait du conseil municipal de cette même année, la margelle était célèbre, et une curiosité de Malissard.

Depuis la construction de la nouvelle mairie, elle est exposée dans le patio.

Le domaine de la Ruelle, avant la révolution appartenait aux chevaliers de Malte. Vers les années 1790-1795, la

république a décidé de vendre ses domaines religieux. Ce fut le cas des domaines de St Ruf dont la Buzatte faisait partie, et du Grand Rousset (Ursulines).

Ce domaine de la Ruelle d'environ 160 hectares fut acheté par Françoise Viron, veuve de Jacques Lassagne, décédé le 19-03-1793 à la Ruelle

Avant l'achat ils étaient les fermiers de ce même domaine. A cette époque il était rare que des fermiers puissent acheter de si grandes propriétés.

Jacques Lassagne et Françoise Viron étaient riches. En 1783 ils avaient été les parrain et marraine de la nouvelle cloche de l'église qu'ils avaient financé en grande partie.

Françoise Viron est décédée à Malissard le 05-08-1825.



MALISSARD - Le Puits communal et sa fameuse margelle  
Porcéus imp. phot. Valence



Margelle de Puits dans le village



## Cérémonie du 11 novembre

Petit retour sur la 103<sup>ème</sup> cérémonie du 11 novembre qui a rassemblé de nombreux Malissardois. En présence de la Fnaca, de Monsieur le Maire, des élus du conseil municipal et des sapeurs-pompiers, la cérémonie a été marquée par la lecture de plusieurs textes puis les élus et suppléants du conseil municipal enfants ont entonné la marseillaise, accompagnés par l'école de musique de Malissard.



## Côté pompiers...

En novembre 2021 Dominique Franc, plus connu sous le nom de Mino, et Gilbert Vinson, dit Marissou, ont fait valoir leur droit à la retraite après 40 ans de bons et loyaux services.

Entrés tous les 2 au centre de secours de Malissard en tant que pompiers volontaires le 1er février 1980, ils se sont investis au service des autres avec une grande disponibilité.

A cette occasion le lieutenant-colonel Jean-Marc Blanchard leur a remis la médaille d'ancienneté «grand or» et Jean-Marc Valla, maire de Malissard, les a élevés au grade honorifique de sergent. Traditionnellement ils ont reçu leur casque d'intervention des mains de leur chef de centre, Sébastien Valla. L'Amicale et les anciens pompiers leurs ont également offert quelques cadeaux ainsi qu'à leurs épouses, Colette et Marie-Jo.

Nous leurs souhaitons une belle et longue retraite.



## L'Association Pour l'Ecole Primaire Louis Pergaud

(APEPLP) de Malissard fourmille d'idées depuis la rentrée.

Suite à son assemblée générale, elle vient d'ailleurs d'élire son nouveau bureau qui, en parallèle de l'association OCCE gérée par les professeurs des écoles, continue d'impulser une sacrée dynamique. Avec pour objectif de permettre aux écoliers malissardois de s'ouvrir au monde, de voyager, de s'émerveiller, l'APEPLP de Malissard est à pied d'œuvre pour donner le coup de pouce nécessaire aux projets portés par les enfants et enseignants.

Après la traditionnelle opération « sapins de Noël » de décembre (partenariat avec des pépinières locales), l'association vous proposera également dans les mois qui viennent des gourdes personnalisées, un spectacle, des produits de nos régions (qualité et prix négociés !) ou un marché aux fleurs début mai prochain en attendant, espérons-le, le retour de la kermesse en fin d'année scolaire.

Bref, participez, faites-vous plaisir en faisant plaisir et si vous êtes parents d'élève, rejoignez l'association !

Le Bureau de l'Association Pour l'Ecole Primaire Louis Pergaud de Malissard



Les associations : l'A.C.C.A., l'amicale des anciens, l'amicale boules, l'amicale des pompiers, autour de la piste, la bibliothèque, le club de marche, le cyclo club, le club de tennis, Mali'Choeur et Michel Antheunus ont participé au téléthon le samedi et le dimanche devant la Mairie, au Boulodrome, au local des anciens et à l'église.

Résultat : plus de 9500 € reversés à l'A.F.M. Téléthon

Un grand merci à tous nos commerçants Malissardois et Chabeuillois qui ont répondu présents à nos sollicitations, à la mairie pour son aide, sans oublier tous les volontaires lors de la fabrication de produits ou d'objets tout au long de l'année.

Malidon remercie aussi tous les Malissardois pour leur « esprit Téléthon »



## Amicale Boule

Jeudi 11 novembre 2021, le boulodrome Willy Margier affichait complet pour le traditionnel challenge du Souvenir.

Huit quadrettes se sont affrontées en trois parties à l'issue desquelles l'équipe emmenée de main de maître par

René Sarméo épaulé par Roland Martaresche, Michelle Murer et Gérard Blassenac n'a laissé aucune chance à ses adversaires et a brillamment remporté le concours.

Le président Laurent Brégier leur a confié la coupe pour un an et leur a également remis un lot de foie gras généreusement offert par notre traiteur local.

Quand à la quadrette de Jean Pierre Mounier, pourtant excellent stratège bien secondé par Sonia Guimbaud et Noël Vinson mais malheureusement le 4ème membre de la formation, Joël Colombat remplacé par le président Laurent Brégier ont fourni tous deux des prestations plus que médiocres ce qui a valu à cette équipe la dernière place du concours avec trois cinglantes défaites.

À l'issue de la rencontre une rôti et un repas sanglier, gracieusement fournis et préparés par les chasseurs Noël Vinson,

Michel Deloche et Jean Pierre Sagnard étaient proposés aux participants, quant à Christian Joubert, président de la chasse avait confectionné de succulentes pognes qui ont fait le bonheur des convives.

Vers 22 heures, la cinquantaine de sociétaires présents sont repartis bien repus en se donnant rendez-vous en 2022.

Ce challenge du souvenir existe depuis la nuit des temps, pour mémoire il y a 50 ans, le 11 novembre 1971, la coupe du souvenir était remportée par la doublette composée des regrettés Georges Desestret et Willy Margier, à l'époque il n'y avait pas de boulodrome couvert, cela se jouait dehors sur le stade bouliste situé au centre du village.

C'est grâce à l'initiative de Willy Margier, bien aidé par les licenciés de l'époque qui ont construit en 1987 un espace fermé et chauffé qui permet aujourd'hui aux boulistes d'évoluer dans grand confort, sans oublier les différentes municipalités, qui se sont succédées et qui nous ont toujours soutenu et participé lors des travaux nécessaires à l'amélioration du complexe sportif.

## Malichoeur

Les choristes de Malichoeur ont pu bien travailler sans interruption ce trimestre, chose qui ne s'est pas produite depuis un certain temps ! Un stage d'une journée a été organisé le 27 novembre avec le chef Philippe Cléophat. Ces moments nous permettent d'avancer à grands pas. Nous en prévoyons un autre au printemps... selon la situation sanitaire.

C'est donc confiants que nous avons abordé notre concert organisé au profit du Téléthon le 5 décembre, en l'église de Malissard. Malheureusement, la veille l'Ensemble vocale de Fauconnières, avec qui nous partageons l'affiche, a déclaré forfait à cause d'un cas de covid dans ses rangs. Nos choristes sont montés aux créneaux en ajoutant au programme deux morceaux rapidement révisés, et l'assistance au concert a eu le plaisir d'entendre la belle voix de notre chef, qui a magistralement interprété trois solos, très applaudis.

Le public a été bien généreux, nous permettant de récolter plus de 900€ de dons pour le Téléthon. Merci à tous !

Maintenant, nous espérons pouvoir travailler sur le répertoire prévu pour notre concert de juin. Stimulés par notre chef patient mais exigeant, nous voulons encore progresser, pour le plus grand plaisir de tous.



René Sarméo, Roland Martaresche  
Gérard Blassenac, Michelle Murer

## Les plus beaux Villages de France : SEGURET-VAISON LA ROMAINE.

La saison 2021 2022 est bien partie, nous espérons qu'elle sera « normale », après ces deux dernières saisons qui ont été « amputées » de quelques mois de repos forcé.

Au mois d'octobre un car nous a emmené au petit village de Séguret pour une journée rando-tourisme. Nous commençons tous par la visite de ce beau village médiéval classé plus beau village de France, aux airs de crèche provençale, niché au pied d'une colline dominée par les ruines de la tour de son château féodal dont les remparts descendaient jusqu'au bas du village. Les groupes parcourent les ruelles caladées bordées de belles maisons anciennes, en pénétrant par la porte Reynier du 12° S. Nous avons pu admirer la fontaine aux mascarons, des lavoirs, des petits passages, pour sortir par la porte des Huguenots dite « Porte Neuve » qui donne sur la magnifique Place des Arceaux ornée de platanes centenaires, classés arbres remarquables de France, vrai balcon sur la vallée avec tout à côté les Dentelles de Montmirail. Une plaque rappelle que l'acteur Daniel Ceccaldi a fondé ici un festival de musique. Puis nous retournons dans les calades pour découvrir rue des Poternes le Beffroi du 17° S avec son aiguille unique, le four banal où le boulanger nous donne des explications sur ses divers pains, la chapelle St Thècle et enfin l'église romane St Denis du 10° S. Nous quittons ce village avec de belles images dans les yeux.

Au prix de quelques efforts nous atteignons enfin le château d'où nous découvrons tout Vaison la Romaine et le Mont Ventoux. Nous redescendons en passant par le Beffroi et son campanile pour arriver au Pont Romain classé monument historique depuis 1840, construit au 1° siècle après JC sur l'Ouvèze. Son arche unique de 17m s'appuie sur le rocher. Il est tristement célèbre par les crues meurtrières du 22 septembre 1992 où on déplora des dégâts

considérables et surtout 38 morts et 4 disparus.

En cette belle nouvelle année, nos pensées se tournent avec gratitude vers ceux et celles à qui nous tenons le plus : la famille et les amis.

Merci de continuer à être proches de nous, l'ensemble des membres du club souhaitent une Bonne et Heureuse Année 2022.



## EXPOSITION de l'association «AU COIN DES ARTS»

Le mois dernier Isabelle et Dimitri FERNANDEZ, du salon ART D'COUPES, nous ont offert une très belle exposition de photos, céramiques et sculptures.

Le vernissage a eu lieu le 6 novembre 2021 en présence des artistes : Marie KARA et Isabelle LONGA (photographes), Aline PAPA (céramiste) et Daniel GEORGES (sculpteur).

Une fois encore les amateurs d'art ont pu admirer ces œuvres magnifiques et pleine d'originalité pour certaines.



Dans un contexte encore compliqué où les gestes barrières sont de rigueur, les cours se poursuivent à l'école de musique.

Première manifestation de l'année avec la cérémonie de commémoration du 11 novembre sous le soleil de Malissard, première Marseillaise entonnée par les élèves depuis 2 ans de restrictions protocolaires pour les raisons que nous connaissons tous.

Il va falloir que les élèves reprennent l'habitude de participer à ces cérémonies qui contribuent à l'implication de l'Association à la vie du village, tant pour le devoir de mémoire que par remerciement au soutien de la Municipalité dans le fonctionnement de l'Association. Les élèves présents, motivés ont été félicités pour leur participation, accompagnés pour la première fois par les jeunes élus du Conseil Municipal Enfants (CME) et un public fort nombreux.

Toute l'équipe et les élèves espèrent que ce satané virus nous permettra enfin de pouvoir refaire de la musique « en direct » lors de l'Audition Hivernale prévue le vendredi 4 février 2022.

D'autres manifestations suivront en mai et juin, sans oublier les cérémonies de commémoration officielles du 19 mars et du 8 mai où nous espérons encore plus d'élèves présents.

Autre information, toutes les archives de l'école de musique sont depuis 2016, conservées aux Archives Départementales de la Drôme et peuvent être consultées sur demande pour les informations non confidentielles sur le personnel (voir site internet de l'école de musique rubrique « L'association » puis « archives départementales »). Un ajout des années 2017 à 2021 a été fait début novembre. Ainsi tout est protégé, l'école de musique de Malissard étant la seule école de musique ainsi référencée dans la Drôme.

L'Assemblée Générale de l'Association est finalement reportée en février (date consultable sur site internet) afin de rappeler aux familles, lors de l'audition hivernale, l'importance de s'investir au sein de l'Association. Après de nombreuses années à officier, le bureau de bénévoles souhaite passer la main. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Merci de vous faire connaître par email (ecolemusiquemalissard@gmail.com).

Retrouvez plus d'informations sur l'Association via le site internet [www.ecoledemusique-malissard.com](http://www.ecoledemusique-malissard.com) et en avant la musique !

Le 15 octobre dernier, l'Association « MALISS'EN FETE » a été créée, en vue d'organiser des festivités au village, en étroite collaboration avec l'équipe d'animation de la Mairie.

Ces manifestations seront soit traditionnelles, et bien connues des Malissardois, telles que la Saint-Maurice, la Marche des Courges ou Secret de Noël, soit nouvelles, selon les idées et les propositions de toutes les bonnes volontés.

Venez rejoindre une équipe sympathique et fortement motivée pour faire vivre notre village et recréer du lien intergénérationnel entre les Malissardois.

En attendant, les membres de l'association vous souhaitent de passer d'excellentes Fêtes de fin d'année.



## La marche des courges du 23 octobre 2021

La première pour le comité d'animation et la dernière pour l'association Meeting.

5ème manifestation de cette marche atypique créée par l'association Meeting, pour la 1ère fois en 2012 et sous un temps épouvantable.

Heureusement cette fois ci les 250 participants ont bénéficié d'une soirée étoilée presque parfaite pour une fin octobre, un peu fraîche, mais sans vent. Une majorité d'enfants « au taquet » mais aussi « les grands » heureux de se retrouver entre amis et tous impatients des surprises à venir.

Top départ vers 19H15 pour un périple de 2 km à travers les rues du village et les chemins pédestres sans éclairage à la recherche « des monstres ». Et là nous en avons trouvé qui nous attendaient bien cachés dans les fourrés et recoins du parcours. Frisson garanti pour tous les participants de ce périple nocturne même chez « les monstres » d'après ce que l'on a entendu dire.

Retour sur le parvis de la salle des fêtes vers 20H pour déguster la traditionnelle « soupe de courge », quelques bonbons et gâteaux avec une bonne bière « pleine lune » pour les grands. Et pour finir, 2ème partie de la soirée avec un spectacle « Petrus la Ruse » proposé par 2 comédiens qui ont charmé petits et grands. Jolie parenthèse que cette soirée avant l'arrivée des frimas de l'hiver. Tout le monde en « reveut » !

Ce spectacle sera le dernier de l'association Meeting créée en 2011 dans le but d'amener du lien social avec des manifestations un peu décalées, souvent uniques et surtout gratuites. Pas moins d'une cinquantaine de manifestation ont ponctuées ces 10 ans (la T'œuf, la marche des courges, beach meeting, 2 concerts, la diffusion des matchs de rugby ou de foot sur écran géant et bien d'autres ...) sans compter les participations au téléthon avec la vente des huitres cuites sur le tonneau barbecue. La baisse des effectifs a eu raison de notre association mais la roue tourne et de nouveaux bénévoles trouveront des idées pour continuer ce travail ô combien important de créateur de liens.

Bon vent au comité d'animation et à Maliss' en fête.



# DÉCOUVREZ

## L'ÉGLISE SAINT-MAURICE : HISTOIRE ET DÉCORS

VISITE COMMENTÉE À MALISSARD



**JANVIER 2022**

**SAMEDI 22**

**14H30**

**RDV DEVANT L'ÉGLISE ST-MAURICE  
À MALISSARD**



**VILLE  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE**

**SERVICE PATRIMOINE  
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE  
RÉSERVATIONS 04 75 79 20 86**

**TARIFS 5 € / 3 € (ÉTUDIANTS)  
2 € (MINIMA SOCIAUX)  
GRATUIT (-18 ANS)**



**ARTETHISTOIRE.VALENCEROMANSAGGLO.FR  
PAYSARTETHISTOIREVALENCEROMANSAGGLO**